



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061035

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/04/2025 16H24 C:025201 I:39691
V/REF : 1008509
V/Email reçu le Vendredi 25/04/2025 à 16H24

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 04913
IMMEUBLE : R.DE LA MAIRIE -4913
262 RUE DE LA MAIRIE
01120 THIL

Vaulx en Velin, le 19 Juin 2025

Référence Marché: M_230260001-1

LOCALISATION : ALLEE N262 MAIRIE - LOGEMENT DE M ET MME BACHELARD AU 1ER - 06 58303820
06 61995374 - M GALETY TEL*06 61141831*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR REFOULEMENT EVIER CUISINE - LORSQUE MME
UTILISE SON EVIER CUISINE TOUT REFOULE CHEZ SON VOISIN M GALETY HERVE
DANS SA CUISINE

Donneur d'ordre : Mme L DEGLAINE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 02/05 A 15H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BACHELARD AU 1ER ETAGE
TEST ET CONTROLE ECOULEMENT
- RIEN A SIGNALER

RECHERCHE ET LOCALISATION DU BOUCHON
- APRES RECHERCHE NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LE BOUCHON EST A PARTIR
DU LOGEMENT DE MR GALETY AU RDC

TENTATIVE D'INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR GALETY
- SANS SUCCES, OCCUPANT ABSENT
REPLI DU CHANTIER

LE 07/05/2025 A 13H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME GALETY
A NOTRE ARRIVEE, NOUS CONSTATONS UN REFOULEMENT EVIER ET LAVE-VAISSELLE
REPERAGE DU RESEAU
CURAGE HAUTE PRESSION DE 8ML DE RESEAU INTERIEUR EU/SDB CUISINE JUSQU'AU
BAC A GRAISSE
CONTROLE ECOULEMENT - RETABLI

NOUS PRECONISONS LE POMPAGE/CURAGE DU BAC A GRAISSE ET FOSSE SEPTIQUE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061035

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

AVEC CURAGE DES LIAISONS

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 à 00H46 _ Envo i (CR/AB)

NOUS PRECONISONS LE POMPAGE/CURAGE DU BAC A GRAISSE ET FOSSE SEPTIQUE
AVEC CURAGE DES LIAISONS

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER ET RESTONS A VOTRE DISPOSITION SI NECESSAIRE

DT LGESTION Email envoyé le 03/05/25 à 13H18 _ Envo i (CR/AB)

MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNES DE MR GALETY AFIN D'EFFECTUER
UN CONTROLE LOGEMENT APRES NOTRE PASSAGE HAUTE PRESSION A PARTIR DU
TABOURET EXTERIEUR

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,75	CU0001-H(s)curage >1er tampon 02/05	2	151,87	113,90
3,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon le 07/05	4	151,87	455,61
TOTAL H.T.				569,51
T.V.A. a 10,00%				56,95
TOTAL T.T.C.En EURO				626,46

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061035

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1008509 du 25/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR BACHELARD Christophe

MME BACHELARD Vanessa

262 Rue de la Mairie

01120 THIL

Référence de la Demande

N°: 821 841 du 25/04/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230260001-1

Téléphone : 06.58.30.38.20

04913-00001-00001-00011 H / Type 4 / 01

Etage : 01

Date entrée: 23/02/2015

Délai

Date limite exécution : 10/05/2025

Observations

URGENT TEL 0661995374

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 REFOULEMENT EVIER CUISINE Lorsque mme utilise son évier cuisine tout refoule chez son voisin mr GALETY Hervé dans sa cuisine	1,00	121,50	121,50	12,15	133,65
Total H.T.					121,50
Total TVA					12,15
Total TTC					133,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 25/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **262 Rue de la Mairie 01120 THIL**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **25/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1008509